

Procès-verbal de l'Assemblée générale

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1922)**

Heft 7-9

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

seil des états se prononcera là-dessus en automne. — M. Mairet voudrait qu'on donne à notre journal un caractère plus artistique et intéressant. M. Bocquet appuie cette proposition et réclame un crédit indispensable à cela. M. Hosch s'y oppose en faisant remarquer que les expériences faites avec des périodiques semblables n'encouragent pas cette tentative. M. Baumberger, également, déconseille cet essai. On est d'accord de décider que l'Art Suisse paraisse plus souvent si c'est nécessaire.

MM. Mairet et Hosch sont chargés d'étudier et de faire des propositions pour l'édition d'un numéro spécial de l'Art Suisse à l'occasion de l'exposition de Genève, cet automne. — M. Dumont propose qu'une œuvre au moins de chaque membre exposant, soit acceptée dans les expositions de la société. Le président constate que c'est une question soulevée déjà plusieurs fois et résolue négativement. — M. Burgmeier (Argovie) propose à l'assemblée de déclarer obligatoire la conférence des présidents pour chaque hiver, c'est-à-dire 6 mois avant l'assemblée générale. Accepté. Il demande aussi que la liste des membres soit publiée tous les 2 ans. Le Comité central examinera cette demande. Troisièmement que vu la crise actuelle on fasse la demande aux autorités fédérales de renouveler l'effort de la Confédération en faveur des artistes.

Le président déclare que vu l'effort spécial fait l'année dernière par la Confédération, une demande semblable n'aurait aucune chance d'aboutir. M. Burgmeier déclare alors que son désir était que la Confédération employa ce crédit aussitôt que possible pour le bien des artistes. —

M^{me} Frey-Surbek demande à se présenter comme candidat-membre actif. Le Comité central, vu les décisions formelles de la société en ce qui concerne l'admission de femmes comme membres actifs, propose de ne pas entrer en matière. — M. Ritter, section de Fribourg, s'insurge contre son exclusion de la section et demande sa réhabilitation. M. Ritter est invité de s'adresser à une autre section. —

Pierre Girardet.

Procès-verbal de l'Assemblée générale

du 9 juillet 1922 dans la Salle du Grand Conseil, *Fribourg*.

M. le président central, S. Righini, ouvre la séance à 11 h. 15. Le Comité central est au complet; la feuille de présence nomme: 44 membres actifs et 1 membre d'honneur.

Le président honore la mémoire des membres actifs décédés pendant l'année: MM. Wilhelm Balmer, August Heer, Eugène Gilliard, Charles Meltzer, Gottfried Herzig, E. Forestier, ainsi que celle d'un ami de notre société, M. Hermann Röthlisberger. Les présents se lèvent en honneur de nos morts.

1° Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est approuvé, personne n'en demandant la lecture.

2° Le rapport annuel, lu en français par le secrétaire central R. W. Huber est aussi approuvé et l'assemblée dispense ce dernier de la lecture du texte allemand.

3° Le procès-verbal qui avait été rédigé la veille à l'assemblée des délégués, est lu en allemand par M. Paul Hosch (Bâle), en français par M. Pierre Girardet (Lausanne); l'assemblée approuve ces procès-verbaux et remercie les rapporteurs; Ernst Linck (Berne) constate, sans toutefois entrer dans des détails, que ce qu'il avait dit à propos de l'Art Suisse a été rendu inexactement.

4° Le trésorier central, M. C. Liner, rend compte de l'état de la caisse centrale (voir les comptes aux pages 66/69 de ce numéro). Les réviseurs de comptes, MM. Buchs (Fribourg) et Gilsi (St-Gall) lisent leurs rapports, à la suite desquels on donne décharge au trésorier central. Le président, au nom de l'assemblée, remercie ce dernier de la bonne administration de la caisse centrale. Il rappelle, en remerciant, l'aide précieuse que M. Schwarz à Zurich a prêtée au précédent trésorier central pour les affaires de la caisse. En même temps il remercie aussi le directeur de banque, M. G. Liner à St-Gall, qui assiste d'une manière efficace et compétente son frère, notre trésorier central.

5° Les réviseurs de comptes, ainsi que les remplaçants, MM. Francillon (Lausanne) et Blöchlinger (St-Gall) sont acceptés à l'unanimité pour l'année prochaine.

6° La contribution annuelle reste fixée à fr. 10.—.

7° Le budget 1922/23 (voir page 70 de ce numéro) est approuvé.

8° Le rapport du Comité central est fait par le président central. Pour ce qui concerne la réorganisation de la société, le rapport mentionne en premier lieu les modifications suivantes, qui très probablement, pourront être effectuées: Pour faciliter la vente des œuvres artistiques, on pourrait engager des vendeurs qui, percevant des pourcentages sur la somme totale,

se trouveraient intéressés à la vente. On pourrait aussi organiser des expositions plus fréquentes avec des vendeurs intéressés. En outre, l'on pourrait créer un centre de vente de matériaux; mais cette institution exige avant tout un homme propre à accomplir cette tâche.

L'institution d'un secrétariat spécial est d'une importance capitale; sur cette question, comme aussi sur ce qui concerne la question des finances de ce secrétariat special, le Comité central n'est pas encore à même de faire des propositions.

La nomination d'un conseiller juridique sera probablement faite sous peu, le Comité central traitant avec un juriste de toute qualité.

Le président central constate avec satisfaction que les autorités de l'Etat et des Cantons montrent à présent pour nos efforts un intérêt bien plus considérable; en effet on nous a accordé un crédit de fr. 300 000.— (pris sur le Fonds de chômage) pour acheter des œuvres d'art et pour donner des commissions à des artistes suisses ayant fait leurs preuves. Jusqu'à présent la moitié environ de cette somme a été employée à ce but. Nous rappelons aussi que le Bureau fédéral du Travail accorde des subventions de 25 à 50% pour les œuvres d'intérêt artistique entreprises et subventionnées par les états, les villes ou les communes de notre pays. En plus nous constatons avec plaisir que les recettes des pourcents prélevés sur les permis d'importation d'œuvres d'art couvrent tous les frais occasionnés par l'action fédérale, de manière que le crédit de fr. 300 000.— peut être utilisé sans aucune restriction pour les artistes.

Lors de l'établissement du nouveau tarif douanier, les autorités respectives ont invité le Comité central à soumettre des propositions pour cette réforme: à ce propos nous avons surtout insisté pour que les œuvres des artistes suisses à l'étranger puissent entrer en Suisse exemptes des frais de douane.

Le président central mentionne également qu'après discussion dans les sections on est venu à un accord en ce qui concerne les normes pour la participation de nos membres aux jurys qui distribuent les prix aux concours, et aux jurys des expositions. (Le texte des normes de cet accord se trouve dans le rapport annuel, page 71.)

9° *Nominations statutaires.* Pendant l'année passée deux membres ont démissionné, en leur place deux autres membres ont été élus; d'autres démissions n'ayant pas été présentées, le Comité central actuel est approuvé à l'unanimité.

10° La réorganisation de la section à Munich est justifiée et accordée, vu que cette section a démontré le nombre de membres nécessaire. — En confirmant la décision de l'assemblée des délégués, l'assemblée générale fixe la contribution des membres passifs de la section à Munich à fr. 10.—, et la contribution des membres actifs à fr. 2.— (à verser à la caisse centrale).

11° *Candidats*. La section d'Argovie ayant retiré, pour cette année, son candidat, dix-neuf candidats de neuf sections diverses ont été recommandés à l'assemblée générale pour la nomination comme membres. La liste a été votée; 14 candidats (dont les noms se trouvent à la page 63) sont acceptés définitivement comme membres actifs.

Trois candidats de la section à Munich et un candidat de la section à Lucerne sont acceptés sous condition, que les preuves qu'ils aient rempli les conditions nécessaires pour être nommés membres soient fournies immédiatement au Comité central. Un candidat de la section de Munich fut refusé.

12° A la suite du rapport présenté par le président central sur le fonds et l'activité de la Caisse de secours, l'assemblée des délégués décide que chaque négligence de nos membres vis-à-vis de la Caisse aura les mêmes conséquences que le non-accomplissement des devoirs statutaires envers la société.

13° Le nouvel accord avec la Société suisse des Beaux-Arts, traité dans l'assemblée des délégués et connu par tous les sociétaires, n'est pas lu en détail. On l'approuve sans discussion sur la proposition de l'assemblée des délégués.

14° L'adhésion à la société «Pro Campagna», recommandée par le Comité central et l'assemblée des délégués, est acceptée; la contribution annuelle est fixée à fr. 100.—.

Le président central constate que la société «Pro Campagna» a procuré quelques commissions à nos membres; il est à présumer que nos sections auront plusieurs fois dans l'année l'occasion de recevoir de la part de la société «Pro Campagna», des commandes de travaux artistiques, que nos sections pourront transmettre à nos artistes qualifiés.

15° Le président central constate les grands services que MM. William Röthlisberger à Neuchâtel et Prof. Dr. F. Bluntschli à Zurich ont rendus à la Société et à l'art suisse; en vertu de leurs grands mérites ces messieurs sont nommés à l'unanimité membres d'honneur.

16° Propositions de la section de St-Gall. La proposition de la réforme de l'article 31 des statuts. a été présentée en retard; aussi ne peut-elle pas être examinée dans cette séance; sur la demande de la section de St-Gall elle sera présentée à l'assemblée générale de l'année prochaine. — La proposition de la section de St-Gall concernant l'information insuffisante des membres par l'Art Suisse est résolue dans l'idée de la proposition de l'assemblée des délégués.

La séance est close à 12 h. 45.

R. W. Huber.

XV^e Exposition nationale des Beaux-Arts à Genève

3 septembre au 8 octobre 1922. Bâtiment Electoral et Musée Rath.

Jury de peinture et de gravure.

Président: Righini S., peintre, vice-président de la Commission fédérale des beaux-arts, Zurich.

Membres: Barth P.-B., peintre, Bâle; Surbek V., peintre, Berne; Hermandat A., peintre, Aubonne (nommés par les exposants). M^{me} A. Lilljeqvist, peintre, Berne; Vibert P.-E., peintre et graveur, Genève; Agnelli F., peintre, Lugano (nommés par le Conseil fédéral).

Suppléants: Auberjonois R., peintre, Lausanne (nommé par les exposants); Trachsel A., peintre, Genève (nommé par le Conseil fédéral).

Jury de sculpture et d'architecture.

Président: Lugeon R., sculpteur, membre de la Commission fédérale des beaux-arts, Lausanne.

Membres: Sarkissoff M., sculpteur, Genève; Zimmermann E., sculpteur, Zollikon (nommés par les exposants); Hubacher H., sculpteur, Zurich; Foglio G., sculpteur, Lugano; Prof. Moser K., architecte, Zurich (nommés par le Conseil fédéral).

Suppléants: Jaggi L., sculpteur, Genève (nommé par les exposants); Angst C.-A., sculpteur, Genève (nommé par le Conseil fédéral).

Sur 1622 envois 599 œuvres ont été acceptées.

Le placement des œuvres de peinture et de gravure a été confié à M. Righini, peintre, vice-président de la Commission fédérale des beaux-arts, et celui des œuvres de sculpture et d'architecture à M. Lugeon, sculpteur, et à M. le Prof. Moser, architecte.